

AAP « Transformation de la formation par la recherche » - ANNEXE 3

Annexe relative aux Cum Laude / exemple de dispositifs possibles

Concerne le socle commun

○ Rappel du contexte :

Cette note de cadrage a pour principe de définir les principes et les bonnes pratiques des dispositifs Cum Laude financés dans le cadre du projet France 2030 - TIGER. Les distinctions Cum Laude ont pour objectif de **récompenser** les étudiants de master, inscrits régulièrement au sein d'Aix-Marseille Université, **ayant le meilleur potentiel de recherche**. Le Cum Laude n'est ni une mention honorifique, ni un supplément au diplôme, ni un engagement à l'attribution de bourse de thèse et doit valoriser le parcours de l'étudiant. L'un des objectifs majeurs du projet TIGER consiste à transformer l'offre de formation par la recherche sur les niveaux master et doctorat. Si l'appel à projets « transformation de la formation par la recherche » offre l'opportunité aux parcours de se développer sur les renforts, Recherche, Internationalisation ou Lien avec le monde socio-économique, il s'appuie avant tout sur un **Socle Commun adossé à la recherche**. Les Cum Laude restent l'un des attendus du Socle Commun.

○ Format des Cum Laude

Les Cum Laude n'ont pas de **format imposé**. Les Cum Laude peuvent être **pensés et articulés à plusieurs niveaux et échelles** : au niveau du parcours, au niveau de la mention, au niveau d'un institut et / ou au niveau d'une composante.

L'attendu Cum Laude étant intégré dans le Socle Commun, il doit **obligatoirement avoir une portée Recherche** même si le parcours souhaite s'orienter vers le renfort Internationalisation ou Lien avec le monde socio-économique.

Les Cum Laude peuvent également revêtir un format différent : gratification de stage en laboratoire, prix de la meilleure recherche, mobilité en conférence internationale ou école d'été...

Il est rappelé que dans le cadre des Cum Laude, en M1, **seuls les stages facultatifs pourront être gratifiés**.

Les responsables pédagogiques sont fortement encouragés à prendre connaissance de la réglementation encadrant les stages.

○ Périmètre des Cum Laude

Les parcours ont libre choix du format du dispositif néanmoins, **selon la source du financement le périmètre peut se différencier**.

- Un Cum Laude attribué dans le cadre **d'un financement IDEX** pourra **se déployer dans l'ensemble des unités de recherche d'Aix-Marseille Université**.
- Un Cum Laude attribué dans le cadre **d'un financement TIGER** devra se **déployer uniquement dans le périmètre de l'Institut d'établissement auquel est affilié le parcours** pourvoyeur de la gratification. Un parcours pourra financer un Cum Laude se déroulant dans un autre Institut d'établissement à la seule et unique condition que le financement ait été préalablement attribué à un parcours relevant de plusieurs Instituts.

Le thème du Cum Laude sera déterminé par l'étudiant qui devra lui-même faire la démarche de son sujet de recherche une fois que le format aura été déterminé par le décideur pertinent (Responsable

pédagogique/Composante/Institut d'établissement). L'étudiant devra donc être informé du périmètre du dispositif (TIGER/IDEX).

○ Calendrier annuel

Dans le cadre l'AAP 2022 « Transformation de la Formation par la Recherche », les financements ne sont ouverts **pour toute la durée de la phase**. L'étudiant bénéficiaire du dispositif doit toujours avoir **un statut d'étudiant** au sein du parcours lauréat au moment du déroulement de la Cum Laude. Les étudiants actuellement en M2 bénéficient du statut "étudiant" jusqu'au 30/09/22.

○ Public cible

Le dispositif Cum Laude s'adresse aux étudiants de diplômes nationaux de **niveau « M » inscrits régulièrement dans les parcours lauréats** de l'appel à projet « Transformation de la Formation par la Recherche ».

Seule une partie de la promotion est éligible pour candidater aux Cum Laude. L'équipe pédagogique **présélectionne dans un premier temps uniquement les étudiants ayant les meilleurs résultats académiques**. Il est recommandé de ne présélectionner que maximum 1/3 des étudiants de la promotion. **La sélection des étudiants montrant les meilleures dispositions à la recherche s'effectuera dans un deuxième temps**. Dans le cas où le master fonctionne sans attribution de notes, les étudiants seront sélectionnés sur les résultats obtenus dans l'UE « mener un projet scientifique ».

○ Modalités de sélection

Il est attendu que les étudiants lauréats des Cum Laude ne soient **pas uniquement sélectionnés sur les notes** mais également sur leur **appétence pour la recherche**. La candidature au Cum Laude doit rester une **démarche personnelle de l'étudiant**. Les **critères de sélection** des candidats sont laissés à l'appréciation de la commission ad hoc du parcours et doivent **être clairement fixés et communiqués** auprès de la communauté étudiante.

Les responsables pédagogiques peuvent évaluer l'appétence pour la recherche comme ils le souhaitent. Ils peuvent notamment s'appuyer sur les résultats obtenus dans les UE « mener un projet scientifique » ainsi que par le niveau de maîtrise des blocs de compétences recherche. Les responsables pédagogiques peuvent également lancer des défis scientifiques à destination des candidats des parcours concernés. Ces défis peuvent par exemple prendre la forme de challenges, de réponses à des appels à projet de recherche niveau M...

La sélection du candidat se déterminera sur un **dossier de candidature** constitué par l'étudiant présélectionné par le parcours :

- Dossier administratif : CV, lettre de motivation décrivant le projet de recherche et le projet professionnel mis en adéquation avec le Cum Laude, relevé de notes, lettre d'acceptation de l'unité de recherche d'accueil le cas échéant,
- Appréciation de ses compétences pour la recherche : analyse des résultats dans les UE « mener un projet scientifique », classement au challenge...,
- Oral évalué par un comité de sélection le cas échéant.

Le choix de l'étudiant lauréat a lieu de façon collégiale entre le responsable pédagogique, un représentant de l'institut établissement ou de la composante et un chercheur. **Un procès-verbal devra être rédigé et transmis à l'équipe TIGER** à l'issue de la procédure de sélection. Le PV devra contenir la liste des membres de la commission ad hoc ainsi qu'une courte argumentation expliquant le choix du comité.

La liste de dispositifs possibles figurant ci-dessous n'est **pas exhaustive** et il est tout à fait possible de proposer un dispositif n'y figurant pas :

- Prix du meilleur mémoire et une prise en charge de frais de publication
- Prix du meilleur poster
- Valorisation des Cum Laude lors d'une cérémonie
- Obtention d'un trophée de la recherche décerné par un comité
- Participation à une conférence scientifique internationale et prise en charge de la mission via le dispositif « COLLOQUE »
- Gratification de stage